




ACTION 1-6 : ELABORER UN SCHEMA DE LOGISTIQUE URBAINE DURABLE

CE QUE PRÉVOIT LE PDU

La mise en place d'un schéma de logistique urbaine et plus largement d'un schéma directeur de la logistique sur le ressort territorial permet d'intégrer cette activité dans les politiques publiques de planification et d'accompagner une mutation des activités de logistique vers un fonctionnement moins gourmand en déplacements et moins émetteur de gaz à effet de serre (GES) et de polluants atmosphériques.

SUIVI DES RÉALISATIONS



| | Echéance inscrite dans le PDU | Etat d'avancement / résumé des principales réalisations | |
|---|-------------------------------|--|---|
| a. Elaborer un schéma directeur comportant un plan d'actions à court/moyen/long termes. | ≤2022 | → 2019 : Feuille de route logistique urbaine comprenant 21 actions, approuvée en conseil métropolitain le 15/11/2019, à l'issue de groupes de travail avec les acteurs économiques. |  |
| b. Définir les actions de court terme (dernier km propre, centre de distribution urbaine, développement des livraisons à vélo et aide à l'acquisition de scooters électriques, espace de livraison urbain). | 2022-2030 | → La feuille de route métropolitaine logistique urbaine durable prévoit la réalisation à court terme de 9 actions (actions n° 4 - 5 - 7 - 8 - 10 - 14 - 15 - 16 - 19). → 2019 : ouverture du centre de distribution urbain (CDU) Urby du groupe La Poste. 1 centre à Gerzat pour les marchandises lourdes, 1 centre à Carnot pour les colis légers. Propose aux commerçants et entreprises des solutions d'optimisation et d'acheminement pour une livraison « dernier kilomètre » durable, dont la livraison par vélo-cargo. |  |
| c. Mettre en application le schéma directeur. | ≤2025 | |  |

ÉVALUATION / CONSTATS

Dès 2019, à l'issu d'un travail important lancé par la Métropole et associant les acteurs économiques via des groupes de travail, une feuille de route « logistique urbaine » a été approuvée en conseil métropolitain (le 15/11/2019). Elle prévoit des actions d'accompagnement (réglementaires, organisationnelles, fonctionnelles) pour accélérer et pérenniser la mise en œuvre de solutions innovantes pour une gestion du dernier kilomètre adaptée aux enjeux environnementaux et économiques actuels. Ses 21 actions s'articulent autour de 4 thématiques : le maillage logistique à l'échelle métropolitaine, l'accueil des marchandises sur l'espace public, la transition énergétique et la réduction des émissions de polluants locaux, et enfin la fonction servicielle de la logistique urbaine. Parallèlement, une démarche a été entreprise pour rejoindre le dispositif InTerLUD avec pour objectif une signature de convention en avril 2022. Le programme national InTerLUD, financé par les Certificats d'Economie d'Énergie (CEE), vise le déploiement, par les collectivités territoriales et les acteurs économiques, d'actions volontaires sur le transport de marchandises en ville, dans le cadre de chartes de logistique urbaine durable sur l'ensemble du territoire français.

FINANCEMENT

+ clermont auvergne métropole → **21 000 €** (coût d'élaboration de la feuille de route logistique urbaine)
 → **Estimation de 200 000 € pour la période 2022-2030** (mise en œuvre de la feuille de route logistique)



Suite à cela, le dossier logistique urbaine est resté sans véritable portage jusqu'en 2021 notamment en raison de réorganisations internes à la collectivité. Il est désormais géré par la Direction Développement Durable et Énergie en partie en raison de la forte interaction avec le dispositif « Zone à Faibles Emissions » (action 1-3 du PDU). Un chargé de projet a été recruté à cet effet et prendra ses fonctions en fin de 1er semestre 2022 permettant à la structure de disposer des moyens nécessaires à l'animation territoriale prévue pour encourager la conversion des flottes professionnelles et réaliser l'instruction des demandes d'aides associées.

Cependant en parallèle, la crise sanitaire du Covid a constitué un accélérateur dans les transformations sociétales en cours, notamment le fort essor du e-commerce. La nécessité de réduire la place de la voiture en ville constitue également une évolution majeure supplémentaire à mieux prendre en compte. Ces évolutions très rapides conduisent à questionner le diagnostic initial de la feuille de route logistique urbaine et à réinterroger la priorisation de ses différentes actions.



EN CHIFFRES

La définition d'indicateurs liés à cette action sera travaillée dans le cadre de la relance de la mise en œuvre de la feuille de route métropolitaine pour une logistique urbaine durable. Ils pourront porter par exemple sur les aires de livraison ou la migration des parcs roulants des entreprises de logistique et livraison vers des énergies propres.



POUR LA SUITE...

- **Relancer les actions de court-terme de la feuille de route** : la cartographie des aires de livraison ou encore le travail sur les réglementations en matière de livraison (accès, circulation, stationnement) devraient être relancés et effectués en 2022.
- **Relancer la mise en œuvre de la feuille de route logistique urbaine et de la gouvernance associée** : dans un premier temps, il s'agira de consolider et actualiser le diagnostic initial et de ré-examiner les priorités des actions de la feuille de route 2019 au regard des priorités du mandat. Il est également nécessaire de relancer l'animation du dispositif en renouant les contacts avec les acteurs économiques, en lien également avec le déploiement de la Zone à Faible Emissions (ZFE) dont le calendrier de déploiement sera arrêté au 1^{er} trimestre 2022.
- **Statuer sur le renouvellement de la convention Clermont Auvergne Métropole / La Poste pour le développement d'une logistique urbaine durable** : cette convention adoptée initialement en décembre 2017 est en cours de ré-examen. Son objectif est de soutenir le développement de la logistique urbaine durable avec un focus sur la vélogistique. Il s'agit pour le groupe La Poste de se positionner comme acteur de référence de la livraison propre en ville mais aussi de partager un objectif commun d'expérimentation de solutions innovantes. De son côté, Clermont Auvergne Métropole s'engage à créer les conditions favorables au développement d'une logistique urbaine à faibles émissions notamment à travers la prise de décisions en matière d'urbanisme.
- **Relancer le partenariat de la Métropole avec CARA** : pôle de compétitivité partenaire de Clermont Auvergne Métropole depuis avril 2019, CARA s'intéresse à la mutation des systèmes de transport de personnes et de marchandises en milieu urbain et représente la filière automobile et véhicules industriels en Auvergne Rhône Alpes. CARA accompagne également la Métropole de Lyon et l'Agglomération d'Annemasse sur les problématiques de mobilité.